



Centre d'approvisionnement -Fredericton  
301 promenade Bishop  
Fredericton, NB  
E3C 2M6

le 12 septembre 2018

**ADDENDA n° 3**

Objet : **Invitation à soumissionner n° FP802-180080**

Titre : **Remplacement d'un pylône haubane de réception et autres travaux connexes**

Lieu des travaux : **Cap-aux-Meules-Marconi, QC**

Date de clôture : **Mardi le 18 septembre 2018 @ 14 hrs (HAA)**

Madame, Monsieur,

À la suite de l'invitation susmentionnée à soumissionner, cet **addenda numéro 3** est pour informer les soumissionnaires éventuels des modifications suivantes et/ou les réponses aux questions reçu :

**Question 1-**

**Avez-vous des détails sur la fondation de la nouvelle tour?**

**Réponse 1-**

Les fondations et ancrages de la nouvelle tour doivent être conçus par un ingénieur reconnu ayant l'expérience pour le faire (voir critères obligatoires).

**Question 2-**

**J'aimerais avoir plus de détail sur le système de radiation, un plan installation, en fait on doit garder la vieille tour en service et pour installation du nouveau système de radiation on doit installer par-dessus le vieux système?**

**Réponse 2-**

Le nouveau système de radiales doit être identique à celui existant comme l'indique les plans. L'entrepreneur doit construire le nouveau pylône et le système de radiales avant de pouvoir démolir le pylône existant. Il doit préserver le plus de radiales possibles et le pylône haubané existant jusqu'à l'acceptation provisoire du nouveau pylône. La GCC est consciente qu'une portion des radiales existantes devra être retirée pour pouvoir installer les radiales du nouveau pylône haubané Rx.

**Questions 3-**

**On enlève le vieux système de radiation ou on le laisse en place ?**



Réponse 3-

Le système de radiales existant doit être complètement retiré. Une portion le sera pour permettre l'installation du nouveau pylône et ses radiales et une autre portion sera retirée après l'acceptation provisoire du nouveau pylône haubané Rx en même temps que la démolition du pylône existant.

Question 4-

Pour le démantèlement des vieilles fondations on doit enlever au complet ou seulement une partie?

Réponse 4-

La fondation du pylône haubané Rx existant ainsi que les ancrages doivent être complètement démolis et retirés du site de la GCC.

Toutes autres conditions générales de cette demande de proposition demeurent les mêmes.

Cordialement,

**Nancy Paquette**  
**Agente des contrats principale**  
**Services du matériel et des acquisitions d'Ottawa**  
**Opérations financières et Gestion du Matériel**  
**Pêches et Océans Canada**  
**301 promenade Bishop**  
**Fredericton, NB E3C 2M6**  
**Courriel: [DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca](mailto:DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca)**